

AVENIRS SOCIAUX ET AVENIR DE LA SOCIOLOGIE

Pierre Guibentif

Professeur
Departamento de Sociologia
Instituto Superior de Ciências do Trabalho e da Empresa, Lisboa

Sommes-nous en passe de perdre notre avenir ? Voilà un sentiment que l'on peut légitimement éprouver à l'heure actuelle. Le mot lui-même menace d'ailleurs de tomber en désuétude, trop souvent remplacé par le « futur » qui jouxte plus commodément le *future* anglais. Et nous nous habituons ainsi à employer, pour désigner ce qui nous attend, un mot qui, pour l'écrasante majorité d'entre nous, a perdu son sens originaire, lequel n'est plus connu que de quelques initiés (qui se souvient du participe latin *futurus* ?), et nous abandonnons l'expression à *venir*, dont le sens est pourtant évident pour tous. Ce qui est peut-être révélateur ; mais n'anticipons pas.

Que peut vouloir dire « perte d'avenir » ? La question a un aspect conceptuel : qu'entendons-nous par ces termes (I) ? Elle a surtout un aspect factuel : les termes étant définis, pouvons-nous identifier des réalités qui leur correspondent (II) ? Dans l'affirmative, et si les phénomènes relevés ont un certain poids, il nous faudra affronter la question de Christian Lalive d'Épinay : « Mais peut-on en rester là ? » (III).

Une note préliminaire, encore : le thème proposé nous oblige à nous resituer face aux grandes questions de l'actualité ; à revenir à l'essentiel, peut-être ; à nous éloigner, dans la plupart des cas, de nos domaines familiers de spécialisation. Quitte à adopter, comme c'est le cas ici, une démarche un peu scolaire. Sur un terrain inhabituel, on se rassure comme on peut. Bien des contributions risquent donc de se recouper, et il n'est guère possible de prévoir comment elles s'articuleront entre elles. Cela ne facilite pas l'écriture, mais promet d'excellentes bases pour un débat... à venir.

I.

La notion d'avenir nous est familière et nous surprend à la fois. Elle ne figure pas parmi les catégories dont nous nous servons habituellement en sociologie, tout en entretenant des rapports étroits avec beaucoup d'entre elles (A). Au point que l'on peut d'ailleurs se demander pourquoi ces rapports ne sont pas plus souvent explicités (B).

A. Je distinguerai trois types de concepts sociologiques, du point de vue de leurs rapports à la notion d'avenir. Un premier ensemble se réfère à l'instance imaginaire du social. C'est avec ces concepts que l'articulation est la plus aisée. Certains d'entre eux peuvent être considérés comme compris dans la notion, plus vaste, d'*avenir*. Pensons aux concepts d'*attente* (qui connote un horizon plus proche et plus spécifique), d'*aspiration* ou d'*utopie* (qui portent sur ce que l'on espère de l'avenir, non ce qui laisse indifférent ou ce que l'on craint), ou encore celui de *risque* (qui cerne, à l'inverse, ce que l'on espère éviter). D'autres, à l'opposé, englobent l'avenir, mais également des représentations du présent et du passé : l'*imaginaire social*, l'*idéal*, les *représentations sociales*, les *idéologies*, ou encore, selon la conceptualisation adoptée, les *mythes*¹. On pourrait aussi opposer le concept d'*avenir social* à celui de *mémoire sociale*, à côté des *attitudes* et des *mentalités*, qui suggèrent un rapport plus immédiat au présent. Voici donc un ensemble de concepts qui dessine une topographie de l'imaginaire social² dans laquelle l'avenir a sa place, déjà déterminée par certains des autres concepts.

Deuxième ensemble : il y a une évidente « dimension future » dans les concepts qui portent sur l'activité sociale. L'*action*, motivée par un sens, implique une anticipation ; de même que la *production*, qui implique le projet d'un produit. La *fonction*, subjectivement attribuée par les acteurs, ou objectivement constatée par le chercheur, établit un rapport entre ce qui a lieu actuellement et des résultats à venir.

¹ Christian Lalive d'Épinay, « Les fondements mythiques de l'ethos du travail. Contribution à une théorie du mythe dans la société moderne », in : Patrick de Laubier, Jean-Pierre Fragnière, Jean Kellerhals (eds.), *Pratiques des solidarités – Hommage au Professeur Roger Girod*, Lausanne, Réalités sociales, 1991, pp. 221-238.

² Pierre Guibentif, « Imaginaire social », in : ARNAUD, André-Jean et al. (eds.), *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit* (2^a ed.), Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1993, pp. 286-289.

La notion d'avenir impliquée dans ces concepts est cependant plus restreinte que celle évoquée précédemment. D'une part, elle est étroitement délimitée : il ne s'agit que d'une activité particulière, envisagée ou en cours, et de ses conséquences possibles. D'autre part, elle entretient un rapport étroit, indissoluble et curieusement ambivalent avec le présent. Soit que le présent l'absorbe : l'avenir n'existe que comme un motif efficace dans l'instant ; soit au contraire que le présent lui soit sacrifié : ce qui compte n'est pas l'instant, mais un projet, une logique de fonctionnement qui le transcendent.

Enfin – et sous réserve d'un examen plus approfondi – la notion d'avenir habite également (il convenait de chercher un équivalent à la formule « est présente dans... ») d'autres concepts, mêlée ici à un alliage de notions plus difficile à analyser. Pensons au concept de *lien social* ou encore aux concepts visant toutes formes de collectifs : *communauté*, *mouvement social*, *société*, etc. Un lien social ou un collectif suppose nécessairement une continuité, donc aussi l'avenir. La notion d'avenir liée à ces réalités est cependant plus diffuse que celle d'avenir en tant que région de notre imaginaire ou dimension de notre action. Certes, dans des collectivités d'une certaine dimension et complexité, on trouve aussi les deux formes d'avenir précédemment abordées : des imaginaires et des types d'activité ou modes de fonctionnement instituant un certain rapport au temps. Mais – nous y sommes particulièrement encouragés par la réflexion sur la notion de lien social – ces formes d'avenir n'épuisent pas l'expérience collective ou partagée du temps à venir. D'une part, dans la continuité que suppose le lien social, la notion qui s'impose en première ligne est celle de durée, sans que soient nécessairement distingués des temps séparés. D'autre part, l'expérience sociale de la continuité n'est pas seulement de l'ordre de l'imaginaire. Les idées que nous avons de nous-mêmes dans la durée se mêlent à l'expérience matérielle de cette durée (constructions, paysages, etc.) et s'estompent parfois derrière des anticipations à peine conscientes (où l'on rejoint la notion d'*habitus*).

B. L'avenir que l'on peut ainsi redécouvrir dans l'univers conceptuel de la sociologie apparaît en quelque sorte morcelé. Cela pourrait tenir au fait que la sociologie, qui privilégierait la synchronie, laisserait à d'autres sciences sociales – l'histoire, la prospective ? – la diachronie et donc une approche plus synthétique du temps et de

l'avenir. Mais cela pourrait aussi être considéré comme le résultat d'un de ces mécanismes de distanciation / ré-approximation par lesquels la sociologie préserve l'observateur de subir trop directement les notions socialement efficaces. À la réflexion, les modalités d'avenir dont il vient d'être question correspondent bien à des expériences diverses de notre rapport au temps. Parfois, nous en parlons ; d'autre fois, nous le subissons comme conséquence nécessaire de nos actes, ou, à l'inverse, comme horizon contraignant du présent (l'avenir, c'était avant-hier, dernier délai pour rendre ce papier) ; le plus souvent, sur le fond de ces discours et de ces expériences plus marquantes, nous le transformons en passé, sans trop y penser, bien trop pris par le présent.

II.

Revenons à la perte d'avenir. Si l'on entend par avenir une composante de notre imaginaire social, l'expression pourra désigner la remise en cause de projets collectifs ou individuels (A). Mais n'assisterait-on pas aussi à des transformations soit des conditions de notre activité organisée (B), soit de l'expérience de la vie en collectivité (C), qui pourraient affecter notre rapport à l'avenir ? C'est ce qu'il faut à présent se demander, en revenant aux faits.

A. S'il est permis de parler de perte d'avenir, c'est d'abord par référence à l'avenir comme région de notre imaginaire. Perte d'avenir, dans ce cadre, peut vouloir dire plus concrètement que certains discours, dont l'objet spécifique est de dessiner la société à venir, ont perdu de leur crédibilité et de leur importance parmi ceux qui circulent aujourd'hui dans notre espace public. C'est en particulier le cas des discours qui se construisaient autour des notions de progrès et de développement. Ces discours semblent n'avoir résisté ni à l'usure causée par les tentatives de mise en pratique (échec de l'aide au développement), ni à la dénonciation des effets négatifs sur l'environnement³, ni à l'effondrement de l'Union soviétique, qui a mis définitivement fin à une certaine forme de compétition sur le terrain du progrès. Un

³ Sur l'impact du discours écologique, voir, tout récemment, les réactions suscitées par la publication de l'ouvrage de Bjorn Lomborg, *The skeptical environmentalist*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

révéléateur de la perte d'importance de ces discours est le recul des thèmes d'anticipation dans le domaine de la fiction, dans une large mesure remplacés par les thèmes fantastiques.

Des prévisions plus techniques, de première importance pour la logique de l'action collective, sont elles aussi remises en cause. C'est le cas, bien évidemment, de notre projet social, dont les contours se perdent, à mesure que se sont amplifiés les discours sur la crise de l'État providence, et, avec une particulière insistance ces dernières années, les discours annonçant la prochaine faillite de nos régimes de retraite. À l'opposé, le discours libéral sur les effets bénéfiques des privatisations et de la libéralisation des marchés se voit lui aussi, plus récemment, mis en cause non seulement par des mouvements sociaux mais par des spécialistes des relations économiques internationales⁴.

Un domaine où s'énonce actuellement un discours public sur l'avenir est celui de la génétique. Les progrès des dernières années ont, par certains de leurs aspects, pu être suivis par le grand public (le déchiffrement du génome humain). Mais les possibilités qu'ouvre ce développement de la connaissance suscitent au moins autant d'inquiétudes que d'enthousiasmes. Et les hésitations des parlements nationaux quant au statut des cellules souches montrent bien notre difficulté à envisager cet aspect de notre avenir.

Il est vrai qu'il faut ici tenir compte également du rôle de l'imaginaire individuel dans la société actuelle. Pour connaître l'effet des discours qui viennent d'être rappelés, il faudrait examiner de quelle manière ceux-ci sont reçus par leurs publics⁵. Et les individus ne font pas que percevoir un avenir collectif, ils sont aussi supposés projeter un avenir personnel (ce à quoi les entraîne et les engage, notamment, le système d'enseignement). Or la perception de cet avenir individuel, aujourd'hui, sera inévitablement conditionnée par les discours sur la probable discontinuité de nos

⁴ Voir notamment l'ouvrage de Joseph E. Stiglitz, *La grande désillusion*, publié en français l'année même de sa publication originale en anglais (Paris, Fayard, 2002), et les multiples commentaires qu'il a suscité.

⁵ Pierre Guibentif, avec la collaboration de Vanda GORJÃO e Rita CHETA, *Comunicação social e representações do crime*, Lisbonne, CEJ (Cadernos do CEJ n° 20), 2002.

destins : flexibilité de nos carrières professionnelles ; imprévisibilité de nos parcours familiaux⁶.

B. N'observe-t-on pas aussi une perte d'avenir dans le fonctionnement de nos systèmes d'action ? Sous cette rubrique, on observe des phénomènes assez divers.

Un phénomène correspond à ce que Habermas a qualifié de « colonisation de la *Lebenswelt* »⁷. Pour faire bref, cette expression vise le fait que les significations qui structurent notre sphère d'expérience dépendent de plus en plus de systèmes fonctionnant hors de notre portée, lesquels, pour leur part, s'alimentent de nos gestes et paroles. Dans ces conditions, ce que nous faisons peut s'inscrire dans la mise en œuvre d'un projet auquel nous n'adhérons pas, par défaut de connaissance ou de conviction. C'est souvent le cas du travail fourni en entreprise, lorsqu'un lien subjectif avec le produit de l'entreprise fait défaut, ou encore – exemple plus trivial – de procédures de paiement d'impôts, lorsque le débiteur n'est pas en mesure d'identifier la destination des fonds recueillis.

Un autre phénomène concerne le fonctionnement des systèmes d'action en lui-même. On pourrait ici parler d'un rapprochement de l'horizon de fonctionnement. Dans le domaine économique, les stratégies se définissent de plus en plus en fonction des gains boursiers à court terme, et moins des gains que promettrait, à long terme, l'activité soutenue d'une entreprise. Dans le domaine juridique, la loi, qui, par vocation, consacre des modèles valables à long terme, cesse d'apparaître comme l'instrument principal de régulation. Aux yeux tant des gouvernants que des théoriciens du droit, des formules alternatives prennent de plus en plus d'importance. Parmi celles-ci, la législation expérimentale, ou des formules de régulation négociée⁸. En matière de règlement des conflits, s'il serait aventureux de parler d'un changement massif, une évolution est aussi perceptible : l'engouement actuel pour la médiation signifie que l'on relègue à l'arrière-plan le mécanisme du « précédent ». La médiation ne résout le litige que pour lui-même ; au contraire de la sentence

⁶ Pour des éclairages récents sur ce point, voir Danièle Debordeaux et Pierre Strobel (coord.), *Les solidarités familiales en question*, Paris, L.G.D.J. (Coll. Droit et Société), 2002.

⁷ Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987. *Theorie des kommunikativen Handelns* (2 vols.), Francfort, Suhrkamp, 1981.

⁸ Voir notamment Jacques Chevallier, *L'État post-moderne*, Paris, L.G.D.J. (Coll. Droit et Société), 2002.

prononcée par le juge, elle n'en tire pas de conséquence publique pour l'avenir. Il faut cependant noter que la médiation prétend prendre en compte, mieux que le jugement, l'avenir de la relation sociale concrète en cause. Elle manifeste donc plutôt une forme de privatisation de l'avenir que de perte d'avenir.

Enfin, dans les systèmes différenciés et les traversant tous, un autre système se différencie à son tour, le système des dites nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'informatisation et l'amélioration constante du réseau internet modifie progressivement les conditions de fonctionnement des marchés et des organisations complexes, parmi lesquelles l'administration publique, ou encore celles de la pratique scientifique. Elle permet en particulier d'écourter les opérations. Un temps s'impose ainsi aux systèmes, qui est encore plus éloigné du temps des personnes que ne l'était jusqu'ici celui des systèmes.

C. Tous les phénomènes cités jusqu'ici affectent dans une certaine mesure notre expérience de la vie en collectivité, et des liens dans lesquels nous sommes engagés. La production et la prise de connaissance de discours sur l'avenir fait partie de la vie sociale, de même que les activités fonctionnellement différenciées. Mais la vie sociale est également tissée d'interactions quotidiennes, de relations informelles ou à vocations multiples – donc non différenciées (pensons à la vie de famille). Elle est aussi faite de la conscience que nous avons de partager certaines expériences avec un grand nombre, présents ou absents.

Un phénomène observable dans l'ordre de l'interaction⁹ renvoie directement au diagnostic de « perte d'avenir » : le « rapprochement de nos horizons quotidiens ». Beaucoup de ce qui, naguère, devait être remis à un « proche avenir » est aujourd'hui accessible dans l'instant, ou presque. Un déplacement en transports en commun requiert un temps déterminé, à un moment déterminé, ce qui oblige à planifier le proche avenir. Un déplacement en voiture, du moins dans la proximité, peut être entrepris à tout moment, et promet d'être bref (promesse que les problèmes de stationnement pourront décevoir, mais l'espoir est toujours permis, et les parcs de stationnement – payants – à grande capacité dans les lieux où

⁹ Pour reprendre la désignation programmatique proposée par Erving Goffman : « L'ordre de l'interaction », in : Erving Goffman, *Les moments et leurs hommes* (Recueil organisé par Yves Winkin),

convergent beaucoup de nos activités le rendent de plus en plus légitime). Un contact qui devait naguère attendre que la personne à joindre soit accessible (chez elle, à son bureau) peut s'établir à tout moment si les deux parties disposent d'un téléphone portable. Pensons enfin à la généralisation du crédit à la consommation, qui permet d'acquérir immédiatement un objet coûteux, dont l'achat au comptant demanderait un certain temps d'épargne. Ce dernier exemple concerne d'abord le rapport individuel du consommateur au bien à acquérir. Mais il concerne aussi des interactions, chaque fois que le bien est destiné à être consommé par un groupe.

Les effets de ce rapprochement des horizons sur l'interaction peuvent être de nature assez variées. Certes, les gains de temps devraient profiter aux moments auxquels les parties à l'interaction entendent donner la priorité. Cependant, certains temps partagés sont écourtés : temps de déplacement, temps d'attente ; ce qui peut réduire les « proches avenir partagés ». Par ailleurs, les catégories de l'expérience interactionnelle peuvent s'en trouver modifiées. Le fait qu'un instant soit anticipé, attendu, et situé dans le temps par rapport à d'autres instants, lui donne un statut, une netteté particulière. Il a plus de chances, surtout, à travers le travail commun de planification et de gestion de l'attente, de faire l'objet d'une représentation partagée, donc d'être effectivement un instant d'interaction et non seulement de co-présence.

Une autre altération de notre rapport au temps affecte, encore que moins directement peut-être, l'interaction : c'est ce que l'on pourrait appeler la « précarisation du présent ». Pensons aux situations dans lesquelles il est entendu que le « maintenant » est déjà dépassé. C'est la situation dans laquelle nous place la technologie, avec sa rapide évolution. Nous sommes toujours en train d'employer un ordinateur déjà périmé, avec un programme qui n'est déjà plus la dernière version. C'est aussi la situation que créent les efforts de réforme en cours actuellement dans certains domaines (exemple inévitable : l'enseignement supérieur et la recherche). Tel plan de cours dans le cadre duquel nous travaillons encore est déjà dépassé par celui qui entrera incessamment en vigueur. C'est encore la situation que favorise la logique d'activité par « projets », qui a pris tant d'importance ces dernières années, autant dans les entreprises que dans le monde de la recherche : l'important est moins le travail en cours que celui que, déjà, nous

projetons dans le cadre d'un autre groupe ou réseau¹⁰. Le programme cadre auquel nous participons actuellement n'est déjà plus le programme-cadre auquel tout le monde devrait adhérer ; etc.

Dans toutes ces situations, ce n'est pas seulement l'expérience individuelle qui est affectée, c'est aussi l'interaction. C'est en effet l'activité commune, la raison même d'être ensemble qui est en cause, dans le cas des successions de réformes ou de projets. C'est, encore différemment, notre capacité à nous connecter à une activité collective qui est diminuée par le vieillissement de notre équipement informatique.

Dans les cas qui viennent d'être évoqués, la précarisation est le résultat d'une compétition entre le présent et l'avenir. On se permettra ici de les rapprocher – trop abruptement sans doute – d'autres phénomènes, qui correspondent plutôt à une compétition entre le présent et l'« absent ». De deux personnes en présence, l'une est absorbée par une conversation téléphonique ; de deux personnes en présence ou en conversation téléphonique, l'une consulte des messages sur l'écran de son ordinateur ou de son portable.

En quoi la précarisation du présent affecte-t-elle l'avenir ? Ne s'agit-il pas d'abord d'une perte de présent ? Sans doute, mais le rapport à l'avenir est aussi touché. Ainsi, un présent précaire offre des conditions défavorables à la communication sur l'avenir. Et l'expérience d'un présent « précaire » au sens qui vient d'être illustré peut, à terme, réduire les attentes à l'égard des « présents à venir », et donc, si l'on peut dire, décourager la volonté d'avenir.

Pour clore ces réflexions sur l'interaction, il faut bien noter que les phénomènes signalés sont liés à des transformations qui concernent d'abord d'autres instances de la société, c'est-à-dire, revenant à des réalités déjà abordées au point précédent, les systèmes – économique, administratif, scientifique, ou encore des technologies de communication et d'information. Mais ces transformations ont des conséquences directes sur les interactions. De deux manières au demeurant très différentes. D'un

17).

¹⁰ Luc Boltanski, Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

côté, les modalités des interactions requises pour le fonctionnement des systèmes¹¹ sont affectées par les transformations que ceux-ci subissent (la logique de projets modifie les interactions entre agents). Il est vrai que ces transformations ne sont censées ne concerner qu'un plan spécifique¹² de l'interaction, mais la différenciation, dans l'interaction, n'est jamais parfaite. Le collègue n'est jamais seulement le collègue ; le professeur seulement le professeur, le fonctionnaire seulement le fonctionnaire ; le client seulement le client, etc. La modification du fonctionnement du système qui prend appui sur une interaction peut donc avoir des conséquences sur l'interaction entière, et non seulement sur son aspect fonctionnel. D'un autre côté, certains systèmes fournissent des instruments d'interaction, dont les modifications ont des effets directs sur les rapports interpersonnels ; c'est bien évidemment le cas des technologies de télécommunication.

Un mot encore sur « la société ». Nous venons d'examiner quelques phénomènes de l'ordre de l'interaction. Mais ceux-ci ont aussi une portée plus large. En effet, nous savons, autant par ce que nous voyons autour de nous que par les médias, que nos expériences des nouvelles technologies, du crédit à la consommation, de l'usage de la voiture, etc., sont celles d'un grand nombre de nos contemporains. De ce fait, autant la précarisation du présent que le rapprochement de notre horizon d'avenir sont perçus non seulement comme une expérience personnelle, mais aussi – peut-être même : surtout – comme des « faits de société ».

III.

Face aux différentes manifestations de perte d'avenir, que faire ? Ou, pour s'en tenir à une question plus prudente : que peut la sociologie ?

D'abord, de concert avec l'histoire, il s'agirait de relativiser les phénomènes observés. Deux démonstrations sont envisageables : l'une consisterait à montrer

¹¹ Pour un modèle de l'articulation entre système et interaction, voir Pierre Guibentif, « Le chameau dans le laboratoire. La théorie des systèmes et l'étude de la communication juridique quotidienne », *Droit et Société*, n° 47, 2001, pp. 123-153.

¹² Pour rester dans le langage de la théorie des systèmes, on pourrait dire ici « perdifférencié ». Ce néologisme ne me paraît cependant pas très heureux et je trouve que ses inconvénients l'emportent

qu'une certaine forme d'avenir-projet est historiquement datée et que des sociétés, des rapports sociaux, ont existé sans cette forme de rapport au temps. D'autres rapports au temps vont peut-être s'établir, qui ne seront ni respect des traditions, ni foi dans le progrès. Soyons attentifs – et les outils d'observation de la sociologie peuvent nous y aider – à leur émergence. L'autre démonstration consisterait à rechercher des époques où auraient prévalu des circonstances similaires. Un premier examen de cette question mène à une constatation il est vrai peu rassurante. Une époque où l'absence d'avenir fut érigée en thème, sur fond d'indéfinition géopolitique, de craintes face aux transformations économiques et techniques, et de traumatisme causé par un récent conflit meurtrier est celle qui suit la Première Guerre mondiale¹³.

Certaines observations signalées ci-dessus suggèrent que l'avenir deviendrait, de plus en plus, affaire des individus plutôt que de la société (d'ailleurs, comment celle-ci pourrait-elle être délimitée de manière pertinente ?¹⁴)¹⁵. Mais, si cela est vrai, le sociologue est bien placé pour rappeler que tous ne disposent pas des mêmes moyens, ni matériels, ni symboliques, pour se construire un avenir sur mesure¹⁶. Et il pourrait aussi, peut-être, participer à une meilleure distribution des connaissances nécessaires à cette construction.

Là où l'avenir apparaît aujourd'hui éclaté entre des perspectives inconciliables (comme en matière de réforme de nos systèmes de protection sociale, ou encore dans le domaine des biotechnologies), la sociologie pourrait contribuer à une

sur les raisons de fond que l'on peut invoquer en sa faveur (pour celles-ci, voir notamment la note de Jacob Schmutz in Niklas Luhmann, *Politique et complexité*, Paris, Cerf, 1999, p. 44).

¹³ Parmi les auteurs de cette époque qui abordent le rapport de leur société au temps, voir Paul Szende, « Verhüllung und Enthüllung. Der Kampf der Ideologien in der Geschichte », *Archiv für die Geschichte des Sozialismus und der Arbeiterbewegung*, Leipzig, 1922, vol. X, ainsi que, naturellement, Karl Mannheim. *Ideologie und Utopie*, Bonn, 1929, notamment la fin du chapitre « La conscience utopique », sous-titrée « La constellation actuelle », où l'auteur constate une disparition de l'utopie, accompagnée d'une « disparition des vues d'ensemble » (p. 238).

¹⁴ Niklas Luhmann, « Globalisation ou société du monde : comment concevoir la société moderne ? », in : D. Kalogeropoulos (dir.), *Regards sur la complexité sociale et l'ordre légal à la fin du XXème siècle*, Bruxelles, Bruylant, 1997, pp. 7-31.

¹⁵ Une question qui sera sans doute reprise dans le prochain congrès mondial de l'Association internationale des sociologues de langue française, à Tours en juillet 2004, dont le thème général est "L'individu social".

¹⁶ Ce que montrent bien les recherches de Jean Kellerhals sur les différences qui existent, d'un milieu social à l'autre, dans la construction des normes de justice. Voir notamment Jean Kellerhals, « Les

meilleure définition des alternatives en discussion, et, plus encore, à l'évaluation des conditions dans lesquelles ces alternatives sont mises en débat.

Enfin, le présent semble devenu trop fluide pour permettre l'observation de l'avenir, notamment en raison de la vitesse avec laquelle évolue notre vocabulaire et le sens des mots (voir l'irruption du terme « exclusion » ou de l'expression « dignité humaine », la transformation du sens du mot « citoyenneté », le recul de l'expression « sécurité sociale », etc.). Dans ces conditions, un rôle de la théorie sociologique prend une importance particulière : celui de nous fournir des mots et des significations dont la temporalité ne soit pas celle des discours politiques et médiatiques. Ce par quoi la sociologie, en plus de son rôle dans la construction de notre rapport à des temps plus éloignés, participe, plus immédiatement, à la construction sociale de la durée.